

# Objectifs

« Etablir entre tous les adhérents des relations amicales, une entraide réciproque et coopérer, dans la mesure des ressources disponibles, au maintien de la réputation de ces établissements. »

## Se retrouver

- ✓ Repas annuels entre adhérents.
- ✓ Partager son réseau.
- ✓ Sorties culturelles régulières.
- ✓ Conférences publiques.

## Aider les jeunes

- ✓ Aide à l'orientation professionnelle.
- ✓ Bourse André HERRMANN.
- ✓ Aides financières et prix.

## Soutenir le lycée

- ✓ Soutien des activités pédagogiques.
- ✓ Participation à la vie du lycée.
- ✓ Appui aux structures lycéennes.

# A. A. É. L. A.

Depuis 1848,

Au service de tous les élèves,  
d'Hier,  
d'Aujourd'hui,  
de Demain.



[@ancienseleveslyceesauxerre](https://www.facebook.com/ancienseleveslyceesauxerre)



[www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)



[contact@jacques-amyot.org](mailto:contact@jacques-amyot.org)

**Association reconnue  
d'utilité publique**

# Association des Ancien(ne)s Élèves des Lycées Jacques Amyot et Paul Bert d'Auxerre



A. A. É. L. A.  
Lycée Jacques Amyot  
3 rue de l'étang Saint Vigile  
89015 Auxerre Cedex

# Avoir une aide

Nous contacter à

[contact@jacques-amyot.org](mailto:contact@jacques-amyot.org).

## Pour les lycéens

- Frais d'inscriptions aux concours.
- Aides individuelles.

Condition : rejoindre l'AAELA.

## Pour les jeunes adhérents

- Bourse « André HERRMANN » :
  - Partir à l'étranger pour les études.
  - Avoir au moins bac +4.
  - Etre membre depuis la sortie du lycée.
  - 27.300€ attribués depuis 2007.
- Aides individuelles.

Condition : retours d'expérience au lycée.

## Pour les projets

- Aides aux projets lycéens.
- Soutien aux voyages pédagogiques.
- Achats de matériel.

Conditions : motivation, budget prévisionnel, publicité pour l'AAELA.

# Rejoignez-nous !

**Pour les ancien(ne)s élèves...**

**Pour le personnel...**

...Des lycées

**Jacques Amyot  
Et Paul Bert**

## De bonnes raisons

- ✓ Retrouver ses camarades.
- ✓ Bénéficier du réseau de l'association.
- ✓ Recevoir des aides.
- ✓ Aider les lycéens et les adhérents.
- ✓ Contribuer à la réputation des lycées.
- ✓ ...

## Adhésion

**Déductible des impôts (66%).**

- Tarif normal : 28 €
- Couples : 42 €
- Etudiants ou veuves/veufs : 14 €

Adhérez sur [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org).

# Histoire

Fondée en 1848, l'Association a été reconnue d'utilité publique par Décret du 07 mars 1878, signé par le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Elle accueille en son sein, depuis 1989 les Anciens Elèves du Lycée Jacques Amyot et les Anciennes Elèves du Lycée Paul Bert.

Toute l'histoire des lycées et de l'association sur [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org).



Jacques Amyot



Paul Bert

# Le Bureau

- **Président** : Jean-François GERARD-VARET.
- **Vice-président** : Bruno BOSVY.
- **Secrétaire** : Jean-Marie DUEZ.
- **Trésorière** : Béatrice LEGAT.

# Bulletin d'adhésion à l'A. A. É. L. A.

Version 2019

NOM : \_\_\_\_\_ née : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Année de sortie du lycée : \_\_\_\_\_

*Pour un couple d'anciens élèves :*

NOM du conjoint : \_\_\_\_\_

NOM de jeune fille de la conjointe : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Année de sortie du lycée du (de la) conjoint(e) : \_\_\_\_\_

**Désire(nt) adhérer à l'Association et être inscrit(s) dans l'Annuaire, avec les mentions suivantes :**

Profession/Qualité/Fonctions : \_\_\_\_\_

Distinctions honorifiques : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone privé (souhaitable) : \_\_\_\_\_

Téléphone mobile (facultatif) : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Adresse professionnelle (facultative) : \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare accepter que toutes les coordonnées ci-présentes figurent dans le prochain Bulletin annuel de l'Association et dans l'espace adhérent du site internet [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org).

## Cotisation pour l'année en cours

(cocher la mention ci-dessous correspondant à votre situation)

Ancien(ne)s élèves et <u>personnel du lycée</u>	= 28 €
Couples d'anciens élèves	= 42 €
Etudiant(e)s	= 14 €
Veuves et veufs d'ancien(ne)s élèves du Lycée	= 14 €

**Les adhésions et donations sont déductibles des impôts à 66%.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

→ **Adhésion dématérialisée :** [www.jacques-amyot.org/adhesions](http://www.jacques-amyot.org/adhesions)  
(ne pas nous envoyer le bulletin d'adhésion)

→ **En cas d'impossibilité d'accès à internet :** Adresser au secrétaire de l'Association le bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque bancaire ou postal libellé au nom « **A. A. É. L. A.** »

M. Jean-Marie DUEZ  
2 allée Dr. Carniol  
21560 ARC-SUR-TILLE